

## Demotte menace de bloquer la réforme APE de la Wallonie

Revigoré par un pacte d'excellence qui prend forme depuis le vote d'un important volet de la réforme menée en Communauté française, son ministre-président Rudy Demotte (PS) y voit un gage pour l'enseignement égalitaire. «Avec ce pacte d'excellence, ce n'est pas seulement une élite que l'on veut porter à l'excellence.» Derrière ce projet, Rudy Demotte ne peut s'empêcher de fustiger la réforme APE (aides à la promotion de l'emploi) voulue par le gouvernement wallon et qui pourrait menacer l'emploi

**«Je ne signerai pas la convention avec la Wallonie sans une modification du texte.»**

dans l'enseignement. Il dénonce «une démarche d'ultrarégionalisme bête et méchant car on ne tient pas compte du dialogue avec les autres niveaux de pouvoir sur son institution». Sans concertation avec la Wallonie, Rudy Demotte avertit qu'il fera barrage. «Je ne signerai pas la convention (qui fixe les conditions dans lesquelles les APE sont réparties en Communauté française, NDLR) avec la Wallonie sans une modification du texte. Ce refus de signer va nous permettre de ne pas exécuter la réforme sur le plan communautaire et ainsi rester dans le texte ancien.»

Rudy Demotte

## «L'État reste le meilleur garant d'un enseignement égalitaire»

### LES PHRASES CLÉS

«C'est la plus importante réforme systémique qui ait jamais été entreprise depuis le transfert de l'Éducation nationale à la Communauté en 1989.»

«C'est dans l'enseignement de l'État qu'il y a aujourd'hui les écarts d'égalité les moindres.»

### INTERVIEW

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

**D**iscret médiateur dans la mise en place du pacte d'excellence, le ministre-président de la Communauté française Rudy Demotte (PS) profite du vote intervenu au Parlement mercredi pour rappeler le socle égalitaire que doit poursuivre l'enseignement.

**Le Parlement a entériné le fameux décret séparant le pouvoir organisateur et le pouvoir régulateur dans l'enseignement officiel. Sur le plan politique, le suspense a tenu jusqu'au bout avec les libéraux qui menaçaient de mettre leur veto.**

Ce qui est assez amusant, c'est qu'on voyait ce gouvernement PS-cdH comme un gouvernement dans une situation difficile mais il est le seul, en dehors des Bruxellois, après le 19 juin et le retrait du cdH de la coalition PS-cdH wallonne, à tenir bon. On a passé la vague en continuant à travailler. Mais ce

qui est extraordinaire dans le vote dans le dossier enseignement hier (mercredi), c'est qu'on a même obtenu le soutien d'une fraction de l'opposition.

**Faut-il comprendre que l'opposition libérale était purement un effet de manche avant les élections?**

On est arrivés à un compromis afin de faire en sorte que le texte soit acceptable pour tous. Nous avons obtenu que les garanties principales soient là, c'est-à-dire le caractère public de l'enseignement reconnu par le Conseil d'État. On donne toujours des dotations et pas des subventions, ce qui évite de donner le sentiment d'un pouvoir organisateur qui serait hors du périmètre de l'État.

**Ce que vous voulez dire, c'est qu'on est toujours dans le cadre d'un réseau officiel. Pourquoi cet enseignement de l'État est-il si important à vos yeux?**

Il incarne toutes les valeurs qui sont les valeurs de la démocratie que porte l'État. C'est l'engagement de la pluralité et le refus de toute forme de traitement différencié dans les catégories sociales. Il y a une logique d'égalité dans les différentes approches philosophiques et d'obédiances sociales. L'État reste le meilleur garant d'un enseignement égalitaire.

**L'enseignement libre serait-il trop discriminant ou inégalitaire?**

Pour prendre l'exemple de l'enseignement libre, on peut avoir de l'enseignement libre qui est orienté vers une démarche philosophique catholique ou musulmane par exemple. C'est un premier élément de différenciation. Cela ne veut pas dire que l'enseignement catholique ne prodigue qu'une

doctrine stricte mais il est possible d'avoir une démarche de ce type. Dans le même ordre d'idée, concernant l'approche égalitariste, on pourrait avoir des établissements qui sont des écoles réservées à de l'élite sociale. Je ne dis pas non plus que c'est toujours le cas mais la meilleure garantie de ne pas sombrer dans ce type de modèle d'enseignement privatisé, c'est d'avoir un enseignement de l'État.

**Pour revenir à cette séparation des pouvoirs, certains en parlent comme d'une avancée considérable.**

C'est la plus importante réforme systémique qui ait jamais été entreprise depuis le transfert de l'Éducation nationale à la Communauté en 1989. Je dois remarquer la

ténacité et le courage politique qu'a eus Marie-Martine Schyns (ministre de l'Enseignement en Communauté française, NDLR) dans ce dossier. La médiation de la ministre-présidence n'aurait pas pu aboutir à ce résultat d'une réforme en profondeur si elle n'avait pas pu s'appuyer sur une ministre qui va jusqu'au bout de son dossier. Tout en gardant le caractère public, cette réforme va pouvoir accorder une faculté d'autonomisation de ce pouvoir organisateur, notamment sous l'angle de son organisation pédagogique. Les contrats de pilotage sont un bel exemple. Sur base d'une série d'outils, un établissement pourra se donner des objectifs. Il y a déjà aujourd'hui 900 établissements qui sont entrés dans des contrats de pilotage.

**Toutes les écoles seront demain dans un rapport de contractualisation avec des objectifs à atteindre après 6 ans, c'est bien cela?**

Oui et ces objectifs seront contrôlés. On dit ce sur quoi on se met d'accord. Cela rentre dans le contrat de l'école. Et après, on va accompagner le processus et tout faire pour ne pas arriver à des objectifs qui seraient frustrants. Il y aura un accompagnement constant.

**Qu'est-ce qui sera vérifié auprès des établissements?**

La dimension de mixité et d'égalité sociale. Il y a aussi l'élément de qualité générale de l'enseignement. Avec ce pacte d'excellence, ce n'est pas seulement une élite que l'on veut porter à l'excellence. Certains, de par leurs conditions sociales ou des conditions particulières, auront besoin d'un suivi plus affiné. Nous sommes ici au cœur de ces contrats.

**Mais que se passera-t-il dans le cas de figure où un établissement scolaire ne remplit pas son contrat?**

S'il y a des avertissements, des constats de carences multiples – je mets beaucoup de «si» –, alors nous devrions rentrer dans une logique coercitive, notamment par des moyens financiers. Il pourrait y avoir sur certaines dotations des éléments qui diminuent certains moyens d'action. Mais l'idée est de ne jamais avoir autre chose qu'une motivation positive.

**Vous commencez l'interview avec cet objectif égalitaire. En est-on loin?**

C'est dans l'enseignement de l'État qu'il y a aujourd'hui les écarts d'égalité les moindres. Mais on veut encore resserrer les écarts inégalitaires pour tous les types d'enseignement. On doit faire en sorte qu'on ait des outils pédagogiques pour y arriver. La formation initiale des ensei-

gnants qui va passer de 3 à 4 ans dès 2020 doit nous conduire à faire encore baisser ces inégalités. Allonger d'un an n'est certainement pas un choix facile. Il faudra notamment donner à ces enseignants une juste rémunération. Tout cela pour vous dire qu'on veut travailler sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

**Ce pacte d'excellence va obligatoirement nécessiter des moyens financiers. Or la Communauté française n'a pas de levier**

**fiscal. Comment allez-vous faire?**

Le pacte d'excellence prévoit en effet un re-financement. Mais en investissant un peu plus de 200 millions, on est dans une logique de courbe de Gauss. Les moyens nécessaires vont augmenter. Mais à partir du moment où ces moyens vont produire leurs effets, nous aurons moins de redoublement. Cela diminuera les coûts. On est dans la même théorie que lorsqu'on parle de l'effet retour d'une diminution d'im-

pôts.

Le deuxième élément qui va coûter de l'argent d'ici 2060, environ 360 millions, c'est la formation initiale des maîtres. Si cette formation débouche sur une amélioration des conditions d'apprentissage et une diminution du redoublement, on y gagnera également.

**La Communauté française va néanmoins devoir assumer ces coûts les premières années...**

Il faut considérer que les besoins sont des besoins qui rentrent dans des logiques d'investissements productifs. Ils seront sortis du périmètre budgétaire. On utilisera par ailleurs notre faculté de dette pour financer le pacte d'excellence, mais dans des proportions très limitées. Nous avons aussi la garantie qu'avec ces investissements, la valeur ajoutée générale du pays va en profiter en matière de production de la TVA ou encore de recherche.

## La Communauté française ne signera pas la réforme APE

En plein bras de fer avec le gouvernement de la Région wallonne concernant la réforme des aides à l'emploi également appelée réforme APE, le ministre-président de la Communauté française se montre inquiet sur les éventuels impacts que la version actuelle du décret wallon fera subir à l'emploi géré par son institution. «45% des points APE accordés sont considérés comme affectés à des missions relevant des compétences de la Communauté française. Et dans beaucoup des services soutenus par la Communauté française, le taux d'emploi sous statut APE est supérieur à 20 ou 25%. Dans nos services internes comme au niveau des élites sportives, des services de protection de la jeunesse, il s'agirait de près de 300 équivalents temps plein dont le financement sauterait dès 2020 et qui devraient être licenciés. On est allé au dialogue avec Willy Borsus et Pierre-Yves Jeholet mais on nous envoie dans les roses.»

Face à ce «murs», Rudy Demotte dénonce «une démarche d'ultra-régionalisme bête et méchant car on ne tient pas compte du dialogue avec les autres niveaux de pouvoir. Nous avons demandé des modifications pour tenir compte des spécificités de nos politiques. Le gouvernement wallon nous dit non. Cette réforme dessert le discours régionaliste comme la prime pour les kots. Ce discours démontre que lorsqu'on prend des mesures asymétriques et avec une certaine dose de déloyauté à l'encontre d'autres gouver-

nements, cela coûte finalement à tout le monde. L'idée d'améliorer la gouvernance des APE n'est pas mauvaise mais la manière de faire est inconcevable. Des matières communautaires ont tout simplement été niées. Prenez le musée de la photographie de Charleroi. C'est une compétence de la Communauté. Avec cette réforme, les emplois APE vont être rattachés au tourisme. On fait d'un musée l'équivalent d'un centre d'interprétation. Le musée va ainsi devoir répondre à deux textes normatifs différents au risque, en répondant à l'un, de ne plus répondre à l'autre! On ajoute de la complexité à la complexité et c'est en cela que cela dessert à la régionalisation.»

Fin tacticien, Rudy Demotte n'a pourtant pas dit son dernier mot et il s'apprête à jouer son va-tout. «Je ne signerai pas la convention (qui fixe les conditions dans lesquelles les APE sont répartis en Communauté française, NDLR) avec la Wallonie sans une modification du texte. Ce refus de signer va nous permettre de ne pas exécuter la réforme sur le plan communautaire et ainsi rester dans le texte ancien. Dans l'état actuel, ce texte est inacceptable. La responsabilité du gouvernement de la Communauté française, c'est de garantir la pérennisation et la poursuite de ses missions, dont notamment, dans un domaine qui concerne tous les citoyens à savoir l'enseignement. Il faut pouvoir accepter de revoir certains aspects de la réforme. Or, cela ne semble pas possible pour le gouvernement wallon.» Reste la question piège: son partenaire cdH, présent tant dans son gouvernement que dans la coalition wallonne, le laissera-t-il faire? «Il faut un consensus dans un gouvernement. Un partenaire peut bloquer la signature d'une convention. Si cela ne bouge pas côté wallon, je resterai sur l'ancien accord.» Voilà qui est dit!

F.-X. L.

«Avec ce pacte d'excellence, ce n'est pas seulement une élite que l'on veut porter à l'excellence.»

RUDY DEMOTTE  
MINISTRE-PRÉSIDENT DE  
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

«Je ne signerai pas la convention avec la Wallonie sans une modification du texte.»